

Feuille à remettre au centre de vaccination Covid-19 lors de la 1^{ère} injection du vaccin COMIRNATY® (Pfizer/Biontech)

Centre de vaccination :

Recueil des contre-indications à la vaccination

Antécédents de manifestations allergiques : Oui Non

Motifs pour différer la vaccination

Infection en cours : Oui Non

Antécédent de Covid-19 < 3 mois Oui Non

Autre vaccination dans les 15 jours précédents Oui Non

Consentement du patient à la vaccination Covid-19

Je soussigné (e),

M. / Mme, né(e) le/...../..... à

accepte d'être vacciné(e) contre le Covid-19 et de recevoir les 2 doses de vaccin à 3 semaines d'intervalle.

Date

Je confirme avoir été informé(e) des conditions
de cette vaccination et avoir pu poser les
questions que je souhaitais à ce sujet.

Signature

Représentant légal ou personne de confiance (incapacité d'exprimer un consentement)

M. / Mme, en qualité de, autorise que

M. / Mme né(e) le/...../..... à soit vacciné(e) contre
le Covid-19 et reçoive les 2 doses de vaccin à 3 semaines d'intervalle.

Date

Je confirme avoir été informé(e) des conditions
de cette vaccination et avoir pu poser les
questions que je souhaitais à ce sujet.

Signature

Prescription (à remplir par le médecin)

Date

2 doses de vaccin
COMIRNATY® (Pfizer/Biontech)
à injecter en IM à 21 jours d'intervalle.

Signature
et tampon
du médecin

Informations sur les données médicales collectées

L'organisation de la campagne de vaccination contre la Covid-19 nécessite d'enregistrer un certain nombre de données personnelles dans une base de données conservée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Ce traitement de données, basé sur l'intérêt public (article 5 - 5° de la loi du 6 janvier 1978), est nécessaire à l'organisation et au suivi de la vaccination. Il a pour finalités :

- l'enregistrement des informations relatives à la consultation préalable à la vaccination et aux vaccinations ;
- la gestion des éventuels rappels sur la vaccination et des récapitulatifs d'informations relatives à la vaccination des personnes vaccinées ;
- l'information individualisée des personnes vaccinées en cas d'apparition d'un risque nouveau.

Les données des personnes vaccinées qui sont enregistrées sont limitées à celles strictement nécessaires à la gestion et au suivi de la vaccination :

- les données d'identification de la personne concernée, ses coordonnées, les données d'affiliation ;
- les données relatives à la réalisation de la vaccination, aux critères médicaux d'éligibilité, à la santé, aux traitements suivis par la personne vaccinée, à la recherche d'éventuelles contre-indications, aux éventuels effets indésirables.

Peuvent être destinataires de ces données :

- les professionnels de santé, ainsi que les personnes placées sous leur responsabilité, réalisant la consultation préalable et la vaccination ;
- les agents du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de la pharmacovigilance ;
- les agents du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de l'organisation et du suivi de la campagne de vaccination ainsi que du suivi statistique, après retrait de toute donnée permettant l'identification directe d'une personne concernée.

Toutes les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification de ces données ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au directeur des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie ou au délégué à la protection des données du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, aux adresses suivantes :

Adresse postale

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
8 route des Artifices
BP M2 98849 Nouméa Cedex

Adresse électronique

dass@gouv.nc
donneespersonnelles@gouv.nc

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.
(www.cnil.fr / CNIL - 3, Place de Fontenoy TSA-80715-75334 PARIS CEDEX 07).

Les données sont conservées pendant 10 ans pour assurer l'ensemble des obligations liées à la traçabilité de la vaccination. Les données nécessaires à l'information et à l'orientation des personnes vaccinées en cas d'apparition d'un risque nouveau lié au vaccin sont conservées pendant 30 ans dans une base dédiée.